

LE BUREAU DE L'ONU POUR LA RÉGION DES GRANDS LACS COLLABORE ÉTROITEMENT AVEC LES ÉQUIPES DE PAYS ET LA CIRGL POUR REMÉDIER AUX CAUSES PROFONDES DES CONFLITS ET DE L'INSTABILITÉ DANS LA RÉGION



Dans la matinée du 27 novembre 2017, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Saïd Djinnit, s'est exprimé devant la Commission de consolidation de la paix au Siège de l'ONU, à New York, en vue de renforcer la cohérence des politiques menées dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement et de susciter un appui en faveur des priorités de consolidation de la paix transfrontières définies dans le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs.

Le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs (le « Cadre stratégique régional »), que le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé en mars 2016, définit l'action de développement des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Il vise à harmoniser les activités menées par les différentes entités des Nations Unies présentes dans toute la région aux fins de la mise en œuvre des engagements internationaux pris au titre de l'Accord-cadre.

Le Cadre stratégique régional s'organise autour de six piliers thématiques : gestion durable des ressources naturelles ; intégration économique, commerce transfrontière et sécurité alimentaire et nutritionnelle ; mobilité ; jeunes et adolescents ; égalité des sexes et violence sexuelle et sexiste ; et justice et prévention des conflits

Cette réunion avait pour objectif de mieux faire comprendre l'importance d'adopter une stratégie régionale intégrée en ce qui concerne la paix, la sécurité, la situation humanitaire et le développement pour remédier aux causes profondes des conflits dans la région des Grands Lacs, notamment dans le cadre de l'action actuellement menée aux fins de la mise en œuvre du Cadre stratégique régional. Elle visait également à mobiliser l'action internationale dans la région des Grands Lacs, notamment en promouvant l'augmentation des contributions au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires international, en faisant fond sur les investissements initiaux, comme ceux reçus du Fonds pour la consolidation de la paix.

Après l'adoption du Cadre stratégique régional par le Conseil de sécurité de l'ONU, les entités des Nations Unies coopérant dans le cadre de cet instrument se sont réunies à Kampala en octobre 2016 et ont arrêté les priorités transfrontières et les modalités d'exécution qui devaient permettre de rendre le Cadre opérationnel. Elles ont également décidé de créer un Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires international pour assurer la cohérence, la transparence et la responsabilité dans la mise en œuvre du Cadre. Le Fonds d'affectation spéciale sert également à mobiliser des ressources de manière coordonnée, globale et cohérente, garantissant ainsi que les organismes de l'ONU œuvrent en synergie et évitant le chevauchement des activités.

En concertation avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, M. Djinnit a, dans l'après-midi, convoqué une table ronde pour dresser le bilan des principales questions de fond dégagées au cours de la réunion et étudier plus avant les éventuels programmes et mécanismes de financement pouvant contribuer au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires international.